

|  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt                | <input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options |
| <input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices | <input checked="" type="checkbox"/> Technologie           |
| <input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme                          | <input checked="" type="checkbox"/> Réglementation        |

**CIRCULAIRE 099-14**  
Le 11 juillet 2014

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL**  
**Canadian Energy Services & Technology Corp. (CEU)**  
**Fractionnement d'actions**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Canadian Energy Services & Technology Corp. (la «CESTC») a annoncé le 19 juin 2014 que la mise en œuvre de négociation d'effets payables s'appliquera à son fractionnement d'actions. Les actionnaires de la Compagnie inscrits à la date de clôture des registres le 18 juillet 2014 recevront deux actions supplémentaires, le 23 juillet 2014, pour chaque action détenue. Les actions ordinaires de la compagnie commenceront à se transiger sur une base de trois pour une à la Bourse de Toronto à l'ouverture des marchés le 24 juillet 2014.

La date ex-distribution sera différée par l'utilisation d'effets payables au premier jour de négociation suivant la date de paiement.

**Fractionnement d'actions – Détails du rajustement:**

- DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 24 juillet 2014
- DATE D'ENREGISTREMENT : 18 juillet 2014
- DATE DE PAIEMENT : 23 juillet 2014

**CDCC - Détails du rajustement :**

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de la CESTC seront rajustées comme suit :

- DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 24 juillet 2014
- SYMBOLE DES OPTIONS : Inchangé
- NOMBRE DE CONTRATS : Triplé
- MULTIPLICATEUR : 100
- LIVRABLE PAR CONTRAT: 100 actions ordinaires de la CESTC (CEU)
- PRIX DE LEVÉE : Un rajustement sera fait pour toutes les séries existantes.
- CUSIP : Inchangé
- LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE : Les limites de position et de levée seront fixées à 150 000 contrats pour les séries existantes.  
Les limites de position et de levée seront fixées à 250 000 contrats pour les nouvelles séries.

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entierement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entierement additionnels.

#### **Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 24 juillet 2014, la Bourse rajustera les prix de levée pour les séries de la CESTC tel qu'indiqué ci-dessous. Veuillez noter que le tableau ci-dessous est sujet à modification en raison des fluctuations de marché.

| <b>Canadian Energy Services &amp; Technology Corp.</b> |                              |                               |
|--|------------------------------|-------------------------------|
| <b>Symbole</b>   | <b>Prix de levée actuels</b> | <b>Nouveaux prix de levée</b> |
| CEU  | 23,00 \$                     | 7,67 \$                       |
| CEU  | 24,00 \$                     | 8,00 \$                       |
| CEU  | 25,00 \$                     | 8,33 \$                       |
| CEU  | 26,00 \$                     | 8,67 \$                       |
| CEU  | 27,00 \$                     | 9,00 \$                       |
| CEU  | 28,00 \$                     | 9,33 \$                       |
| CEU  | 29,00 \$                     | 9,67 \$                       |
| CEU  | 30,00 \$                     | 10,00 \$                      |
| CEU  | 32,00 \$                     | 10,67 \$                      |
| CEU  | 33,00 \$                     | 11,00 \$                      |
| CEU  | 34,00 \$                     | 11,33 \$                      |
| CEU  | 36,00 \$                     | 12,00 \$                      |
| CEU  | 38,00 \$                     | 12,67 \$                      |
| CEU  | 39,00 \$                     | 13,00 \$                      |
| CEU  | 40,00 \$                     | 13,33 \$                      |

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Claude Cyr  
Vice-président principal, Marchés financiers